



**Convention relative aux  
droits de l'enfant**

Distr.  
GENERALE

CRC/C/SR.334  
14 octobre 1996

Original : FRANCAIS

---

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Treizième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE PARTIE (PUBLIQUE)\*  
DE LA 334ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 4 octobre 1996, à 15 heures

Présidente : Mme BELEMBAOGO

SOMMAIRE

Examen des rapports présentés par les Etats parties

Rapport initial de Maurice (suite)

---

\* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la deuxième partie (privée) de la séance.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.96-18502 (F)

La séance est ouverte à 15 h 5.

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES (point 4 de l'ordre du jour) (suite)

Rapport initial de Maurice (suite) (HRI/CORE/1/Add.60; CRC/C/3/Add.36; CRC/C.12/WP.6 (liste des points à traiter); réponses écrites du Gouvernement mauricien - document sans cote, distribué en anglais seulement)

1. Sur l'invitation de la Présidente, la délégation mauricienne reprend place à la table du Comité.

2. La PRESIDENTE invite les membres du Comité à poser éventuellement leurs questions supplémentaires sur le chapitre de la liste des points à traiter concernant la santé, puis à aborder les deux derniers chapitres concernant l'éducation, les loisirs et les activités culturelles, d'une part, et les mesures de protection spéciale, d'autre part.

3. M. MOMBESHORA, revenant sur le chapitre de la santé, demande quels ont été les résultats du plan d'action national en matière de santé et les problèmes éventuels rencontrés dans son application. Il souhaiterait également que la délégation mauricienne trace un profil épidémiologique de la malnutrition, en particulier sous l'angle des facteurs à l'origine de ce phénomène. Relevant, en outre, que la promotion de l'allaitement maternel pose des difficultés et que le taux de fréquentation des dispensaires prénatals et postnatals est très élevé, il estime que les campagnes d'information devraient porter principalement sur ces établissements.

4. Abordant ensuite le chapitre de l'éducation, M. Mombeshora se félicite de constater que l'enseignement est gratuit pour tous; mais il déplore cependant qu'il existe apparemment deux systèmes selon le degré de fortune des familles. Il aimerait connaître l'opinion de la délégation sur cette question et demande également si l'éducation est orientée sur les débouchés professionnels.

5. Mlle MASON relève que le rapport traite en détail de la santé des nourrissons et de celle des enfants, mais n'évoque pas la situation des adolescents, sauf pour ce qui concerne les enfants handicapés. Elle souhaiterait donc obtenir des précisions à cet égard. A propos de l'éducation, elle note l'importance attachée à l'obtention du certificat d'études primaires (CEP) et voudrait savoir si la compétition est aussi intense dans le secondaire, avec les conséquences que cela entraîne parfois, en termes de suicides d'adolescents par exemple. Elle demande également des précisions sur les cas de grossesses et d'avortements chez les adolescentes. Enfin, elle s'enquiert de la date de mise en oeuvre du programme communautaire de réinsertion en faveur des enfants handicapés et de ses résultats.

6. Abordant la question de l'éducation, Mlle Mason constate qu'il est dit au paragraphe 103 du rapport que 6 % environ des élèves quittent le système éducatif après l'école primaire en ne sachant pratiquement ni lire ni écrire et 20 % en étant encore fonctionnellement analphabètes. Elle souhaiterait donc savoir s'il existe un système de rattrapage et demande des précisions sur la situation de ces enfants au cours des trois années qui les séparent de l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ne risquent-ils pas de devenir des enfants

des rues ou de venir grossir les rangs de la main-d'oeuvre infantine exploitée recensée par le Bureau de l'UNICEF à Maurice ? Procède-t-on par ailleurs à des examens psychologiques et physiques pour déterminer les causes de l'échec scolaire de ces enfants ? En effet, des facteurs tels que des problèmes familiaux ou une ouïe ou une vue déficiente sont souvent à prendre en considération. Faute d'étudier l'ensemble des facteurs de l'échec scolaire, la mise en oeuvre du seul plan-cadre pour l'éducation visé au paragraphe 156 du rapport ne suffira pas à réduire le travail des enfants.

7. Mme BADRAN se demande si les différences géographiques en matière de morbidité, due notamment à l'anémie ou à la malnutrition, ne sont pas le résultat des inégalités entre les régions sur le plan des équipements de santé. Certains rapports de l'UNICEF font aussi état de disparités régionales concernant l'approvisionnement en eau, ce qui a des effets sur la fréquence des cas d'hépatite. Dans le domaine de l'éducation, Mme Badran s'inquiète elle aussi de l'existence d'un système parallèle auquel les enfants de familles défavorisées n'ont pas accès, ce qui explique sans doute que la moitié des élèves n'obtiennent pas le certificat d'études primaires. La malnutrition et la concurrence très vive entre les élèves jouent aussi probablement un rôle dans ce phénomène. Il faudrait sans doute revoir l'ensemble du système si l'on veut réellement faire baisser le taux d'analphabétisme.

8. Mme SARDENBERG craint pour sa part que le fait de réserver le bénéfice du congé maternité aux seules femmes qui travaillent depuis plus d'un an dans la même entreprise ne constitue une discrimination. En ce qui concerne l'éducation, elle demande si les établissements privés font l'objet d'un quelconque contrôle. Elle souhaiterait par ailleurs obtenir des précisions sur le contenu du nouveau cours consacré aux valeurs humaines, compte tenu de l'extrême diversité de la société mauricienne. Enfin, elle aimerait savoir si les programmes scolaires comportent des cours d'éducation sexuelle.

9. M. PEEROO (Maurice) indique que l'avortement est illégal à Maurice, ce qui entraîne bien entendu des risques pour la vie des femmes recourant à des avortements clandestins. La question de la légalisation est à l'ordre du jour mais n'a pas encore abouti, car le sentiment religieux est profondément ancré dans la société mauricienne. Par ailleurs, les services de santé - hôpitaux, dispensaires et services communautaires - sont répartis de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et les soins de santé sont les mêmes pour tous. L'eau distribuée par les réseaux d'approvisionnement est systématiquement traitée au chlore. Des problèmes peuvent survenir lorsque les réserves sont au plus bas, notamment en décembre, mais des mesures sont prises pour y remédier.

10. A propos du congé maternité, M. Peeroo confirme que les avantages prévus par la législation du travail ne s'appliquent qu'aux femmes justifiant d'un an d'ancienneté dans la même entreprise. Néanmoins, le gouvernement est conscient du problème que cela peut poser et le Conseil consultatif du travail a d'ores et déjà examiné une cinquantaine de propositions visant à amender cette législation.

11. En ce qui concerne le système éducatif, M. Peeroo indique que les élèves qui n'ont pas obtenu leur certificat d'études primaires sont orientés vers les établissements d'enseignement professionnel et technique. Le nombre de ces établissements et des élèves qui les fréquentent augmente d'ailleurs chaque

année. En ce qui concerne l'enseignement privé, le gouvernement a tendance à le considérer comme un mal nécessaire. Il est vrai en effet que la concurrence est rude dans le système éducatif et que cela crée des pressions sur les familles. Le gouvernement prend le problème très au sérieux, mais il faut bien constater que le monde entier évolue vers un renforcement de la compétitivité, ce qui se reflète dans le système éducatif. Les établissements privés ne sont pas contrôlés par le gouvernement, mais le Ministère de l'éducation a un droit de regard sur leurs programmes d'enseignement. Il existe par ailleurs un organisme paraétatique (Private Secondary School Authority) chargé de contrôler le fonctionnement des établissements semi-privés, c'est-à-dire gérés par des personnes privées, mais dont les enseignants sont rémunérés directement par l'Etat afin de maintenir la gratuité de l'enseignement. D'une manière générale, le gouvernement s'efforce de mettre tous les établissements au même niveau pour remédier aux mauvais résultats enregistrés dans certaines régions. A propos du cours sur les valeurs humaines, M. Peeroo précise qu'il s'agit d'un enseignement visant à favoriser la compréhension entre les différentes composantes de la population mauricienne en inculquant aux enfants les bases des cultures et des religions existant sur l'île. En dépit de la controverse qui a été soulevée lors de son élaboration, ce cours fait désormais partie intégrante des programmes d'enseignement.

12. M. SEETULSINGH (Maurice) indique que le nouveau gouvernement, élu en décembre 1995, est résolu à améliorer la situation dans tous les domaines évoqués par les membres du Comité. Sur le plan de la santé, il rappelle qu'il n'y a pas de famine à Maurice, même si la ration alimentaire de la population ne répond pas toujours aux normes européennes et internationales en matière de protéines ou de vitamines. La malnutrition doit être mise au compte des difficultés économiques. En effet, Maurice est un pays surpeuplé qui est tributaire de ses importations pour son alimentation. A propos de l'allaitement maternel, M. Seetulsingh précise que la campagne de promotion suit son cours, mais que ses résultats n'ont pas encore été évalués.

13. En ce qui concerne l'éducation, force est de constater que tous les pays ont un système plus ou moins élitiste. La question est de savoir s'il faut niveler par le bas ou s'efforcer de former un certain nombre de spécialistes capables de contribuer au développement du pays. Il y a là matière à un vaste débat. Quoi qu'il en soit, le gouvernement est résolu à améliorer la qualité du système éducatif et à combattre l'échec scolaire. Les élèves qui n'obtiennent pas leur certificat d'études primaires sont pris en charge par le Conseil de la formation industrielle et professionnelle, qui les oriente vers les filières techniques.

14. M. Seetulsingh indique qu'à Maurice tous les enfants sont vaccinés contre les maladies tropicales. Par ailleurs, des examens psychologiques et physiques permettent de déterminer les raisons des échecs au niveau primaire. Le Ministère de l'éducation envisage à ce propos d'instaurer une scolarité de neuf ans au lieu de six pour que tous les enfants, quelle que soit leur maturité, puissent suivre le programme. Il prévoit également d'obliger les écoliers qui n'obtiennent pas des résultats satisfaisants à redoubler. En effet, jusqu'à présent, tous les élèves sans exception passent dans la classe supérieure. Il est vrai en outre, que les zones urbaines sont mieux dotées que les campagnes en équipements scolaires, mais les pouvoirs publics

prévoient des mesures pour remédier à cette disparité. De plus, le gouvernement envisage de mener des études pour établir s'il existe un lien entre mauvais résultats scolaires et malnutrition. L'UNICEF pourrait apporter son aide dans ce domaine.

15. M. MOMBESHORA indique que, selon les renseignements fournis par une organisation non gouvernementale, le taux de mortalité infantile à Maurice était de 18,1 % en 1991 et de 18,4 % en 1992 et que tout indique qu'il continuera de s'accroître, la proportion de futures mères adolescentes étant élevée. Ce phénomène serait dû au fait que les jeunes connaissent mal les méthodes de contraception. M. Mombeshora souhaiterait des éclaircissements à ce sujet, ainsi que sur les résultats du plan national d'action pour la survie, le développement et la protection des enfants et sur le travail des enfants. Enfin, prévoit-on des programmes publics pour éviter que l'alimentation des femmes et des enfants ne se détériore ?

16. Mlle MASON se réfère aux conclusions d'une étude du Bureau de l'UNICEF à Maurice selon laquelle les enfants qui travaillent ne sont pas qualifiés et risquent plus d'avoir des accidents professionnels et d'être maltraités par leur employeur. Elle souhaiterait à ce sujet connaître les résultats du plan-cadre pour l'éducation qui vise à limiter le travail des enfants. Par ailleurs, les enfants qui travaillent bénéficient-ils d'une protection sociale ?

17. Mlle Mason demande un complément d'information sur le fait que beaucoup d'enseignants du primaire donnent à leurs élèves des cours particuliers complémentaires. Elle estime que le gouvernement devrait instaurer un système d'inspection des enseignants et étudier les raisons pour lesquelles ces derniers sont nombreux à ne pas terminer les programmes scolaires dans les délais prévus. En outre, quelle est la proportion d'enseignants et d'enseignantes ? Enfin, quelle part les enfants occupent-ils parmi la population mauricienne ?

18. Mme BADRAN se demande si les professeurs ne font pas en sorte de ne pas achever les programmes scolaires pour tirer un revenu supplémentaire des cours particuliers. Que gagne un enseignant par rapport à un médecin, à un assistant social ou à un avocat ? Envisage-t-on d'améliorer les salaires des enseignants pour remédier à ce problème ? Par ailleurs, Mme Badran souhaiterait savoir si des repas sont servis à l'école.

19. Mme EUFEMIO demande s'il existe une continuité éducative entre le préprimaire et le primaire, cela pour ne pas léser les enfants qui ne suivent pas l'école préprimaire. Par ailleurs, existe-t-il à Maurice des programmes d'enseignement radio et télédiffusés ? Le fait qu'il n'y a que 218 postes de radio et 360 postes de télévision pour 1 000 habitants ne nuit-il pas à ce type d'enseignement ? Les valeurs humaines, comme la paix et la tolérance, sont-elles inculquées à l'école, y compris au niveau préprimaire ? Selon la délégation mauricienne, les établissements préprimaires ne font pas l'objet d'inspections fréquentes. Comment alors en améliorer la qualité ?

20. Mme KARP souhaiterait savoir si l'éducation sexuelle est obligatoire à l'école, afin de prévenir les cas de grossesse parmi les adolescentes et les cas de SIDA. Elle demande également des éclaircissements sur la formation des enseignants dans ce domaine.

21. M. SEETULSINGH (Maurice) souhaiterait connaître l'organisation non gouvernementale qui fait état d'un accroissement du taux de mortalité infantile, afin que les pouvoirs publics puissent prendre connaissance des données ainsi fournies. A propos de l'étude de l'UNICEF sur les enfants au travail, il confirme, comme le rapport le mentionne, que certains enfants doivent quitter l'école pour travailler. Toutefois, l'inspection du travail met tout en oeuvre pour que ces pratiques cessent.

22. M. Seetulsingh ne sait pas s'il est fréquent que les enseignants donnent des cours particuliers à leurs élèves afin de terminer les programmes scolaires mais il reconnaît de façon générale que cette pratique est regrettable, même si elle ne peut être interdite. Certes, les maîtres du primaire ne sont pas aussi bien payés que les médecins, puisqu'ils gagnent environ 60 % du salaire versé aux médecins de la fonction publique. On ne sert pas de repas à l'école mais, à l'école primaire, on distribue du lait, du pain et des fruits secs. Par ailleurs, les pouvoirs publics s'efforcent de mieux contrôler les écoles maternelles privées et accordent des bourses aux enfants de familles démunies.

23. M. Seetulsingh indique qu'à Maurice un foyer se compose en moyenne de quatre personnes et que chaque foyer dispose d'un poste de radio ou de télévision. Il existe à Maurice des programmes d'enseignement à distance radio et télédiffusés, qui s'adressent aux enfants comme aux adultes. Ces programmes peuvent remplacer les cours particuliers et portent sur diverses matières, dont la chimie, la physique, les mathématiques et la biologie. De plus, l'Institut d'éducation, qui forme les enseignants, exerce un contrôle sur ces programmes. M. Seetulsingh reconnaît que l'on ne met pas assez l'accent sur les valeurs humaines dans les programmes scolaires, mais une large place est faite à l'enseignement des principes de paix et de tolérance. L'éducation sexuelle n'est pas obligatoire à l'école, mais M. Seetulsingh convient qu'elle devrait l'être. Il fait observer à ce sujet que de nombreuses écoles dépendent d'autorités religieuses.

24. M. Seetulsingh indique enfin que les enfants ne représentent qu'un tiers de la population du fait du succès du programme de contrôle des naissances mis en oeuvre pour limiter l'accroissement démographique. Le vieillissement de la population résultant de l'augmentation de l'espérance de vie commence déjà à influencer sur les finances publiques, mais ce problème est heureusement atténué par la persistance du modèle de la famille élargie.

La séance est suspendue à 16 h 25; elle est reprise à 16 h 35.

25. La PRESIDENTE invite les membres du Comité à formuler leurs observations finales et leurs recommandations.

26. Mme BADRAN souligne la nécessité de décentraliser le système de coordination, de suivi et d'évaluation des activités concernant les enfants, tout en différenciant et en renforçant ses trois composantes, à savoir les

ministères, le Conseil national pour l'enfance et les comités interministériels. Elle recommande également de combler le fossé qui existe entre les zones les mieux desservies en infrastructures et services et les zones les plus défavorisées. Par ailleurs, les autorités devraient s'efforcer d'aider les femmes qui travaillent, de plus en plus nombreuses, en envisageant de mettre en place des services de crèches et d'encourager l'ouverture de garderies sur le lieu de travail.

27. Mme EUFEMIO estime nécessaire d'actualiser les statistiques de 1994 sur la situation du pays et de fournir des données sur les aspects qui n'avaient pas été alors abordés. Un plan d'action définissant les groupes de population visés et le montant des fonds nécessaires dans chaque secteur devrait ensuite être élaboré sur la base des résultats enregistrés. Les autorités centrales et locales devraient en outre ventiler par poste leurs dépenses, ce qui leur permettrait de mieux contrôler l'emploi de leurs ressources et de connaître les secteurs où les insuffisances pourraient être palliées par l'aide internationale.

28. Mme Eufemio se félicite de l'intention de la délégation mauricienne d'étudier la possibilité de créer un poste de médiateur chargé de défendre les droits des enfants ainsi que d'envisager d'autres solutions que les mesures d'ordre juridique dans les affaires d'abus sexuels. Elle propose enfin qu'une étude soit réalisée sur la manière dont il pourrait être tenu compte des différences religieuses dans l'application de la Convention.

29. Mlle MASON pose une série de questions auxquelles elle invite la délégation mauricienne à répondre ultérieurement par écrit. Elle souhaite notamment avoir des éclaircissements sur l'harmonisation de la loi sur la délinquance juvénile et de la loi sur la protection de l'enfance, sur le rôle des agents des centres et foyers pour probationnaires, sur l'importance de la toxicomanie et les modalités de détention des enfants toxicomanes, etc. Elle recommande par ailleurs aux autorités mauriciennes d'envisager d'assouplir la disposition relative à la libération anticipée des délinquants et de voter une loi préventive sur le tourisme sexuel. Elle souhaiterait aussi obtenir un complément d'information sur le plan-cadre pour l'éducation. Elle recommande enfin au gouvernement d'accorder davantage d'attention à la zone défavorisée de l'île Rodrigues, notamment sur le plan social.

30. Mme SARDENBERG suggère aux autorités mauriciennes de procéder à un recensement des enfants et d'adapter leurs politiques en fonction des résultats obtenus, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle leur recommande également d'ouvrir un débat public sur les droits des enfants, auquel participeraient tous les secteurs de la société, y compris les enfants eux-mêmes.

31. Mme KARP souligne la nécessité de créer un climat favorable aux enfants dans les affaires de violence familiale et d'abus sexuels, en dispensant à cette fin une formation appropriée aux policiers et aux juges. Elle encourage en outre les autorités à rendre l'éducation sexuelle obligatoire dans les établissements scolaires, en vertu du droit des enfants à l'information.

Enfin, elle souhaite qu'un débat public s'ouvre à Maurice sur les droits de l'enfant grâce à la publication des recommandations et des comptes rendus analytiques des séances du Comité, ainsi que des rapports présentés par la délégation mauricienne.

32. M. KOLOSOV partage le souhait de Mme Karp et suggère, par exemple, aux autorités d'organiser un débat télévisé où seraient abordés la Convention, les droits de l'enfant et les travaux du Comité.

33. La PRESIDENTE dit que les observations finales et recommandations du Comité seront transmises au Gouvernement mauricien, après avoir été complétées et officiellement adoptées.

34. M. PEEROO (Maurice) s'engage à donner tous les éclaircissements demandés et prend note avec beaucoup d'intérêt des suggestions et recommandations formulées par le Comité.

35. La PRESIDENTE se félicite du dialogue engagé avec la délégation mauricienne et rappelle que Maurice devra présenter un rapport périodique cinq ans après le rapport initial dont l'examen vient de s'achever.

La première partie (publique) de la séance prend fin à 17h 10.

-----